

Tours, le 01 avril 2026
N° 205 /ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF

LISTE

OBJET : Candidats classés par ordre alphabétique, admissibles au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2026, ouvert aux candidats titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6.

RÉFÉRENCES : a) Décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25 ; signalé au BOC 41/2008) ;
b) arrêté du 29 novembre 2022 relatif au concours sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace (JO n° 281 du 04 décembre 2022, texte n° 12) ;
c) avis relatif aux concours externes d'admission à l'École de l'air et de l'espace (CE-EAE) en 2026 (JO n° 225 du 26 septembre 2025, texte n° 113) ;
d) liste n° 47/ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC du 20 janvier 2026 des candidats par ordre alphabétique, autorisés à concourir au concours externe option licence sciences politiques d'admission à l'École de l'air et de l'espace en 2026, ouvert aux candidats titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titres reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins niveau 6.

ANNEXE : Une.

Art 1er. Les candidats classés par ordre alphabétique, dont le nom figure en annexe, sont déclarés admissibles dans le ou les corps retenus et autorisés à se présenter à la phase d'admission du concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2026.

Art. 2. La présente liste est publiée sur le site internet de l'École de l'air et de l'espace.

Art. 3. Leur intégration à l'École de l'air et de l'espace sera subordonnée à :

- L'obligation de remplir l'ensemble des conditions requises d'admission fixées par les textes cités en référence ;

- la réussite à la phase d'admission de ce concours ;
- la présentation d'un certificat médical d'aptitude en cours de validité au corps d'officiers dans lequel le candidat est déclaré admis.

Pour la ministre des Armées et des Anciens combattants
et par délégation,

Le général de corps aérien Philippe HIRTZIG
Directeur des ressources humaines
de l'Armée de l'Air et de l'Espace



ANNEXE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

CIVILITÉ	NOM DU CANDIDAT	PRÉNOM DU CANDIDAT	OFFICIER DE L'AIR	OFFICIER DES BASES DE L'AIR
Monsieur	BATAILLE	Timothée		1
Madame	BETTENCOURT	Charlotte	1	2
Monsieur	BONUCCI	Clément		1
Monsieur	BOURS	Quentin		1
Monsieur	BRAUN	Louis	1	2
Madame	CAHON	Victoire	1	
Madame	CARON-SARTORY*	Juliette		1
Madame	CORDIER	Claire		1
Madame	COUSI	Clotilde	1	2
Monsieur	DUPLAN	Thibault		1
Madame	GUINCHARD	Ninon		1
Monsieur	INGRAIN	Mathieu	2	1
Madame	LAFONT	Héloïse	1	2
Monsieur	LAVIGNOLLE	Mattéo	1	2
Madame	LEVILLAYER	Léonor		1
Monsieur	PADOX	Léonard		1
Monsieur	PARENT	Léopold		1
Madame	PIALES--ZAMBRANO	Pauline		1
Monsieur	RAPUC	Romain	1	
Monsieur	SAZERAT--LOPEZ	Pablo	1	2
Madame	SOUFFLET	Marie		1

Total des candidats admissibles : 21

* Sous réserve d'équivalence de diplôme en France.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE.

COPIE :

- Archives.